



HOCKEY SUR GAZON CANADA POLITIQUE DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE JUNIOR POUR LES JEUX PANAMÉRICAINS JUNIORS 2025

Mise à jour janvier 2025

1. INTRODUCTION

L'équipe nationale de hockey sur gazon est un groupe de joueurs qui représentent le Canada lors de compétitions internationales et à qui Hockey sur gazon Canada (HFC) fournit des services d'entraînement, de compétition, d'encadrement et de soutien administratif.

1.1 Objet de la politique de sélection

Le présent document a pour but d'établir le processus et les critères qui seront utilisés par FHC pour sélectionner les équipes suivantes en vue des compétitions internationales de 2025 :

Jeux panaméricains juniors d'Asuncion 2025

Le processus et les critères permettent de sélectionner 16 athlètes féminines et 16 athlètes masculins ainsi que 4 membres du personnel de soutien pour les Jeux panaméricains juniors de 2025.

1.2 Objectif de la politique de sélection

L'objectif de la politique de sélection est de définir un processus clair et équitable d'identification et de sélection des athlètes au sein de l'équipe nationale junior et, à partir de là, de sélection pour participer aux Jeux panaméricains juniors de 2025.

1.3 Objectif de performance

Les Jeux panaméricains juniors de 2025 permettront aux espoirs et aux remplaçants olympiques de 2028, 2032 et 2036 d'acquérir une expérience précieuse dans le cadre de jeux multisports.

Les procédures de nomination interne ont été élaborées dans le but de sélectionner une équipe ou des athlètes en fonction des critères suivants :

Sélectionner ceux qui sont déterminés et capables de remporter une médaille olympique lors des prochains Jeux olympiques.

L'objectif premier est de sélectionner des personnes qui ont démontré leur engagement et leur potentiel pour monter sur le podium lors de futurs Jeux olympiques et championnats du monde. L'objectif secondaire est d'offrir des occasions de compétition internationale aux équipes/athlètes nationaux et de développement national dans le cadre du programme de haute performance de Hockey sur gazon Canada.



2. POUVOIR DÉCISIONNEL

Le directeur de la haute performance de Hockey sur gazon Canada ou son représentant est responsable de l'élaboration et de l'approbation des politiques de sélection de l'équipe nationale. Ils reçoivent les commentaires des entraîneurs-chefs de l'équipe nationale (entraîneur-chef de la WNT et entraîneur-chef de la MNT), des entraîneurs-chefs de l'équipe nationale junior (entraîneur-chef de la JWNT et entraîneur-chef de la JMNT) et du directeur de la relève de Hockey sur gazon Canada. Les entraîneurs en chef juniors, de concert avec le personnel d'entraîneurs de haute performance, sélectionneront les équipes finales pour les Jeux panaméricains juniors de 2025 à l'aide des critères publiés dans le présent document. En collaboration et en consultation avec le directeur de la haute performance de FHC, les entraîneurs en chef de l'équipe nationale junior peuvent choisir les membres de l'équipe, conformément aux critères de sélection. L'entraîneur-chef de l'équipe nationale junior et le directeur de la haute performance consulteront et collaboreront au sujet du personnel de soutien de chaque équipe afin de s'assurer qu'il convient le mieux à l'équipe et à l'organisation.

Les athlètes et le personnel de soutien ont la responsabilité de lire attentivement les critères de sélection de l'équipe et de demander immédiatement des renseignements supplémentaires au personnel d'entraînement et à FHC pour s'assurer qu'ils ont bien compris. L'équipe d'entraîneurs de FHC, sous la direction des entraîneurs en chef et avec l'approbation du DHP, aura le plein pouvoir de décision sur place pour toutes les sélections d'équipes et de matchs.

3. CRITÈRES DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE

Les règlements de qualification et d'inscription pour les Jeux panaméricains juniors de 2025 sont déterminés selon les critères publiés par la Fédération internationale de hockey sur gazon (FIH) et peuvent être consultés sur le site Web des sports des Jeux panaméricains.

<https://www.panamsports.org/en/documents/>

Dans l'éventualité où la FIH apporterait des changements aux critères de sélection et d'admissibilité, Hockey sur gazon Canada est lié par ces changements et en informera ses membres dans les plus brefs délais.

4. ADMISSIBILITÉ À LA SÉLECTION

Tous les participants qui souhaitent être pris en considération pour la sélection doivent

- Être citoyen canadien et détenir un passeport canadien valide jusqu'à au moins 6 mois après la fin de l'événement en question. Pour les Jeux panaméricains juniors de 2025, cela signifie un passeport valide au moins jusqu'au 23 février 2026.
- Être un membre enregistré de Hockey sur gazon Canada, en règle avec une division provinciale et un club membre de Hockey sur gazon Canada.



- Se conformer en tous points aux règles antidopage de la FIH, au Programme canadien antidopage (PCA) et aux règles antidopage de toute autre organisation antidopage qui a autorité sur eux et ne pas purger une période de suspension pour une violation des règles antidopage.

- Signer et soumettre au directeur de la haute performance ou à un membre désigné du personnel du programme l'entente actuelle de l'athlète de hockey sur gazon et les renonciations exigées par Hockey sur gazon Canada. Être signataire de Sport sans abus et se conformer à l'UCCMS.

- Respecter toutes les exigences d'admissibilité du FHC, de la FIH, du CIO ou de l'ODEPA et du Comité olympique canadien (COC). Signer, soumettre et respecter la convention d'athlète du COC et le formulaire d'admissibilité de l'ODEPA au plus tard aux dates limites du COC indiquées dans le tableau à la fin du document, tout en sachant que ces dates sont susceptibles d'être modifiées. Lorsque l'athlète est âgé de moins de 19 ans, le parent ou le tuteur doit également signer ces accords.

- Critères d'âge : Il s'agit d'un tournoi U21 défini par la FIH. Tous les participants nés en 2004 ou après pourront participer à ce tournoi.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA FHC

5.1.1 PROCESSUS DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

L'identification et la sélection des talents de l'équipe nationale est un processus continu. Les athlètes ayant un potentiel peuvent être identifiés de la manière suivante :

1. Performance dans l'environnement d'entraînement NextGen
2. Performance lors d'autres compétitions nationales/internationales
3. Recommandations des entraîneurs de haut niveau
4. Camps de sélection de l'équipe nationale et essais ouverts.

Les décisions de sélection relèvent de la responsabilité des entraîneurs nationaux [entraîneur en chef de l'équipe nationale junior, entraîneur en chef de l'équipe nationale, directeur de la prochaine génération], l'autorité ultime en matière de sélection revenant à l'entraîneur en chef junior, avec l'aval du directeur de la haute performance. L'évaluation des joueurs en vue de la sélection de l'équipe consiste à évaluer les besoins de l'équipe ainsi que les forces et faiblesses relatives perçues des athlètes afin de sélectionner l'équipe jugée la plus apte à représenter le Canada. Il est entendu qu'en faisant les sélections pour créer la meilleure équipe possible, il est possible que le meilleur athlète individuel possible ne soit pas sélectionné. Le système d'évaluation des joueurs utilisé par les entraîneurs nationaux pour faciliter le processus de sélection se trouve à l'annexe I. Les entraîneurs sont libres d'attribuer une pondération différente à l'importance de ces facteurs dans leur processus de prise de décision, s'ils le jugent approprié à l'objectif de constituer la meilleure équipe possible.



5.1.2 CRITÈRES DE SÉLECTION DES ATHLÈTES

Pour être considérés pour la sélection, les athlètes doivent

- Démontrer les facteurs énumérés dans les catégories des critères de sélection des athlètes de Hockey sur gazon Canada. Ces critères sont énumérés à l'annexe I.
- Démontrer un engagement à gagner des médailles aux compétitions internationales, aux Jeux panaméricains et aux Jeux olympiques.
- Démontrer un engagement à l'égard des rigueurs de l'entraînement et de la compétition de l'équipe nationale junior, p. ex. les déplacements, la condition physique, le mode de vie, les sacrifices personnels, etc.
- Faire preuve d'une capacité d'adaptation à de nouveaux environnements d'entraînement, par exemple aux entraîneurs, au personnel de soutien, aux sites, etc.
- Faire preuve d'une attitude positive envers ses coéquipières, l'équipe nationale, les entraîneurs et le personnel de soutien, ainsi que Hockey sur gazon Canada.
- Démontrer un engagement à participer aux programmes de réduction et de gestion des blessures.

5.2 SOLUTIONS DE RECHANGE ET REMPLACEMENTS

Pour les Jeux panaméricains juniors, une liste de deux réservistes qui ne voyagent pas et de remplaçants sera établie au moment de l'annonce de l'équipe, en juin 2025, conformément à l'annexe I du présent document. Si l'un des 16 derniers athlètes sélectionnés pour l'équipe des Jeux panaméricains juniors de 2025 se blesse et ne reçoit pas d'autorisation médicale, c'est-à-dire qu'il ne peut pas réaliser sa performance maximale, un remplaçant sera nommé à partir de la liste identifiée des réserves et des remplaçants qui ne voyagent pas, selon les échéances suivantes :

- Avant le 15 juillet, les athlètes de la liste de réserve pour les non-voyageurs et les alternatives peuvent être nommés dans l'équipe.
- Après le 15 juillet, mais avant le 18 juillet, seuls les réservistes qui ne voyagent pas peuvent être nommés et sont soumis à l'approbation du comité de sélection du COC.
- Après le 19 juillet 2025, seuls les réservistes qui ne voyagent pas peuvent être nommés et sont soumis à l'approbation du comité de sélection de l'équipe du COC et à une politique de remplacement des athlètes en retard, s'il y en a une.
- Les réserves non itinérantes et les athlètes de remplacement doivent respecter les mêmes conditions d'aptitude au jeu que les athlètes nommés.



5.3 PRÉPARATION À LA PERFORMANCE ET BLESSURES

Les athlètes considérés pour la sélection de l'équipe doivent être autorisés à s'entraîner et à participer aux compétitions par le médecin, l'entraîneur ou le physiothérapeute de l'équipe. On s'attend à ce que les 16 athlètes nommés, les 2 réservistes qui ne voyagent pas et l'équipe de réserve élargie sélectionnée soient prêts à jouer un ou tous les matchs des Jeux panaméricains juniors de 2025.

Si un athlète n'est pas disponible en raison d'une blessure ou d'une maladie, l'entraîneur en chef junior exigera qu'il subisse un examen médical pour déterminer s'il est prêt à participer. Le médecin, l'entraîneur ou le physiothérapeute désigné par l'équipe procédera à l'examen. La procédure suivante sera appliquée :

- Évaluer si l'athlète peut participer aux Jeux panaméricains juniors de 2025. Panaméricains de 2025. Déterminer si une action de suivi (nouveau test ou examen médical à une date ultérieure) est nécessaire et/ou fonctionnelle et/ou impartiale par rapport à l'athlète et au processus de sélection.
- La sélection ou la désélection de l'athlète pour les Jeux panaméricains juniors de 2025. Pan American de 2025
- Si l'athlète réussit l'examen médical, l'entraîneur principal junior (en consultation avec le médecin, l'entraîneur ou le physiothérapeute de l'équipe) envisagera de le sélectionner conformément à la politique de sélection.
- Si l'athlète réussit l'examen médical, mais que l'entraîneur principal junior a encore des doutes sur la capacité de l'athlète à concourir au mieux de ses capacités en raison de la blessure ou de la maladie sous-jacente, l'entraîneur principal junior peut demander à l'athlète de se soumettre à une série de tests de performance prédéterminés spécifiques au sport. Si l'athlète échoue au(x) test(s), il sera retiré du groupe ou de l'équipe pour raisons médicales et (le cas échéant) l'entraîneur principal junior, conformément à la politique de sélection, pourra nommer un remplaçant.

5.4 RETRAIT D'UN ATHLÈTE UNE FOIS SÉLECTIONNÉ

L'entraîneur en chef national junior, avec l'approbation du directeur de la haute performance, peut retirer un athlète de l'équipe nationale ou de la sélection s'il ne satisfait pas aux dispositions du présent document. L'entraîneur en chef national junior communiquera personnellement avec l'athlète et lui fera part de ses commentaires officiels. En ce qui concerne les blessures, l'entraîneur en chef national junior peut exiger un rapport écrit du personnel médical de l'équipe.

5.5 POUVOIR DE DÉCISION SUR PLACE

L'entraîneur-chef national junior, en collaboration avec son personnel de soutien, détient le pouvoir décisionnel final en ce qui concerne la sélection de l'équipe et les décisions connexes relatives au rendement de l'équipe sur le terrain. Le FHC a la responsabilité de s'assurer que



l'entraîneur national en chef junior respecte les politiques du FHC associées à son rôle de représentant du FHC.

6. MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

Hockey sur gazon Canada se réserve le droit de revoir et de modifier tout critère de sélection ou toute décision liée au processus de sélection dans le cas de changements aux règlements ou aux politiques de la FIH ou de l'OPS qui ont une incidence sur les critères de sélection énoncés dans le présent document. Si les critères de sélection sont modifiés, Hockey sur gazon Canada affichera rapidement sur son site Web un avis annonçant les changements. Toute modification apportée au présent document sera communiquée directement à toutes les parties concernées.

Dans le cas de circonstances imprévues indépendantes de la volonté de Field Hockey Canada qui empêchent l'entraîneur junior et le DHP de mettre en œuvre équitablement les présentes procédures de nomination interne telles qu'elles sont écrites, l'entraîneur junior, avec l'appui du DHP, aura l'entière discrétion de régler la question comme il l'entend, en tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il juge pertinents.

7. APPELS

Tout athlète en désaccord avec la sélection ou la non-sélection par l'entraîneur-chef national peut faire appel conformément à la politique d'appel de Hockey sur gazon Canada (<https://fieldhockey.ca/wp-content/uploads/2021/11/FHC-Appeals-Policy-Approved-February-2-2021.pdf>), à condition qu'il y ait des motifs d'appel (voir les annexes du Guide de l'athlète de FHC <https://www.fieldhockey.ca/wp-content/uploads/2016/10/FHCathleteHandbook-2021-and-Appendices-1.pdf>). Les appels peuvent également être portés directement devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC).

8. GÉNÉRALITÉS

8.1 PROCÉDURE DE NOMINATION INTERNE :

La procédure de nomination interne du FHC sera publiée au plus tard six mois avant les Jeux panaméricains juniors de 2025, et sera distribuée aux athlètes et aux membres du personnel du FHC et affichée sur le site Web du FHC.

8.2 SÉLECTION DU PERSONNEL

Le directeur de la haute performance, en consultation avec l'entraîneur-chef, a la responsabilité de sélectionner le personnel de soutien, y compris le chef d'équipe, l'entraîneur ou les entraîneurs pour les Jeux panaméricains juniors de 2025 et les Jeux olympiques de 2024. Panaméricains de 2025 et des Jeux olympiques de 2024. Le personnel de soutien sera sélectionné selon le principe d'envoyer une équipe de spécialistes qui est la plus apte à aider les athlètes à réaliser des performances de podium. Toutes les sélections sont soumises à l'approbation du COC.



Les chefs d'équipe désignés doivent répondre aux attentes et aux exigences de la description du poste de chef d'équipe du Comité olympique canadien. L'entraîneur en chef et les entraîneurs de soutien doivent répondre aux critères suivants :

- Être âgé de 18 ans ou plus
- être un participant enregistré en règle de Hockey sur gazon Canada
- Se conformer à toutes les exigences d'admissibilité du COC, de la FIH et de l'Organisation panaméricaine des sports (OPS).
- Être un entraîneur professionnel enregistré ou agréé par l'ACE d'ici le 26 juin 2025.
- Avoir un passeport valide qui n'expire pas avant le 23 février 2026.
- Signer, soumettre et respecter l'entente du personnel de soutien du COC et le formulaire d'admissibilité du comité organisateur local (COL) au plus tard le 26 juin 2025. S'il y a lieu, respecter les politiques et les exigences en matière de vaccination de Hockey sur gazon Canada, du COC, de la FIH et de Pan Am Sports pour les Jeux panaméricains juniors.

8.3 SÉLECTION DES ÉQUIPES

L'annonce des athlètes, des substituts et du personnel de soutien qui seront nommés par le COC pour la sélection aux Jeux panaméricains juniors de 2025 sera faite, dans le courant de l'année, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du COC. L'annonce des athlètes, des remplaçants et du personnel de soutien à nommer au COC pour la sélection aux Jeux panaméricains juniors de 2025 sera faite conformément à la date limite de nomination des équipes par le COC. Veuillez noter que ce processus est susceptible d'être modifié et qu'il sera communiqué aux athlètes à une date ultérieure.

Jeux panaméricains juniors 2025

Le processus suivant sera suivi pour l'annonce de l'équipe des Jeux panaméricains Jr. 2025. Pan American Games 2025 :

- L'entraîneur-chef national junior avisera les athlètes qui n'ont pas été sélectionnés pour l'équipe de 16 et les deux réservistes qui ne voyagent pas, avant que l'annonce interne n'ait lieu. Une heure de rétroaction mutuellement convenue sera fixée pendant l'appel.
- L'entraîneur-chef national junior annoncera à l'interne l'équipe des Jeux panaméricains de 2025 composée de 16 athlètes et de 2 réservistes et substituts qui ne voyagent pas, par courriel en juin 2025.
- Hockey sur gazon Canada annoncera publiquement l'équipe en juillet 2025.

8.4 HABILLEMENT



Les athlètes nommés pour participer aux Jeux panaméricains juniors de 2025 devront se conformer aux exigences en matière d'habillement. Les athlètes nommés pour participer aux Jeux panaméricains juniors de 2025 devront se conformer au code vestimentaire du Comité olympique canadien.

Les athlètes nommés aux Jeux panaméricains de 2025 ne pourront utiliser que de l'équipement conforme aux règles et règlements de la FIH, du COC et du CIO.

9. RÉSUMÉ DU CALENDRIER

a. Jeux panaméricains juniors 2025

Parcours de sélection du FHC pour les Jeux panaméricains juniors d'Asuncion, 2025	
Dates	Événements
Novembre 2024	Projet de PNI soumis au COC
Janvier 2025	Soumission de la version finale du PIR au COC et publication sur le site web
24 - 27 mars 2025 (H) 27 - 30 mars 2025 (F)	Camp de sélection des hommes et des femmes Vancouver (25 derniers sélectionnés)
Mai / juin 2025	Formation décentralisée au sein des centres de formation des formateurs
Juin 2025	Équipe des Jeux panaméricains Jr. Annonce interne de l'équipe des Jeux panaméricains [JWNT et JMNT] (y compris les remplaçants et les réserves)
Juillet 2025	Entraînement centralisé en combinaison avec l'entraînement national senior
Juillet 2025	2025 Annonce publique de l'équipe des Jeux panaméricains juniors [JWNT et JMNT]. Annonce publique de l'équipe des Jeux panaméricains
Août 2025	2025 Équipe des Jeux panaméricains juniors Jeux panaméricains

10. MODIFICATIONS AU PRÉSENT DOCUMENT ET À LA LANGUE

Hockey sur gazon Canada se réserve le droit d'apporter des modifications au présent document, au besoin, afin d'assurer la sélection de la meilleure équipe possible. Toute modification apportée au présent document doit être communiquée rapidement au COC et à tous les membres de l'équipe nationale, et affichée sur le site Web de FHC. Les modifications ne seront apportées que si elles sont nécessaires en raison d'une erreur typographique ou d'un manque de clarté dans une définition ou un libellé, et elles ne seront pas apportées pour justifier la sélection d'athlètes différents de ceux qui auraient été sélectionnés autrement.



11. FINANCEMENT

Le hockey sur gazon est un sport amateur. Comme il s'agit d'un événement soutenu par le Comité olympique canadien, certains coûts sont couverts, mais pas tous. Il y aura donc un coût associé à cet événement. Le budget et les coûts définitifs seront communiqués à tous les athlètes dès que possible.

12. CONTACT

Pour toute question relative à ce PNI, veuillez contacter le gestionnaire des opérations du FHC, Chan Campbell, à l'adresse ccampbell@fieldhockey.ca.



ANNEXE I : CRITÈRES DE SÉLECTION - ÉQUIPES NATIONALES DU FHC

L'élaboration d'un ensemble de critères de sélection vise à garantir que le processus de sélection des équipes nationales du FHC est aussi transparent et objectif que possible. Il est important que les joueurs comprennent ce qui est exigé d'eux pour être sélectionnés dans l'équipe nationale.

1. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Tous les joueurs doivent être en bonne condition physique pour répondre aux exigences du jeu international. Cela signifie que les membres de nos équipes nationales de hockey junior doivent maintenir une bonne condition physique, que ce soit dans des blocs d'entraînement centralisés ou décentralisés, et que ce soit en compétition ou non. Les qualités physiques que les joueurs doivent posséder sont les suivantes :

- Capacité aérobique - tous les joueurs doivent être capables de courir aussi fort que possible et aussi longtemps que possible. Il s'agit de s'assurer qu'à terme, notre équipe nationale pourra jouer OFFENSIVEMENT à un rythme difficile à suivre pour l'adversaire, mais aussi que DEFENSIVEMENT, nous pourrions remplir nos rôles défensifs sans que la fatigue ne vienne entraver la prise de décision.
- La force physique et la puissance explosive - la capacité à dominer l'espace physique dans un match, à développer un changement de rythme explosif ou à frapper la balle plus fort. Pour répondre à ces exigences physiques, les joueurs doivent adopter un programme de musculation et de conditionnement rigoureux. On dit que les joueurs de hockey aiment la compétition physique - cette théorie DOIT s'accompagner d'une mise en œuvre pratique de la force et de l'explosivité.
- Vitesse - Il s'agit d'un attribut essentiel pour toutes les lignes de jeu. Certains joueurs sont nés avec une vitesse brute, mais tous les joueurs nationaux peuvent travailler dur pour maximiser leur vitesse naturelle. Qu'il s'agisse de détruire les défenses offensivement ou d'ajouter une couverture défensive, la vitesse est cruciale pour notre future équipe nationale.

En tant qu'équipe nationale junior, nous devons nous assurer que nous sommes toujours en mesure de contrôler autant de variables que possible dans notre environnement. Chaque fois que notre équipe joue contre une équipe internationale, nous devons nous assurer que nous sommes physiquement en état de rivaliser et de nous battre de ce point de vue. Notre environnement unique ne nous permet pas d'avoir des joueurs qui ne sont pas physiquement préparés. Les caractéristiques physiques décrites ci-dessus jouent également un rôle énorme dans la capacité d'un joueur à maintenir sa concentration pendant toute la durée d'un match et à prendre des décisions de qualité lorsqu'il est fatigué. Les mauvaises décisions résultant d'une incapacité à gérer la fatigue physique doivent être réduites dans notre environnement de hockey national junior. Des évaluations régulières seront effectuées par le biais de la sélection, de la décentralisation et de la centralisation des équipes nationales juniors.

2. DYNAMIQUE D'ÉQUIPE ET CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES



Comment chaque joueur s'intègre-t-il dans l'environnement de l'équipe et quelle importance accorde-t-il au succès de l'équipe ? Les joueurs doivent être encouragés à être des individus ; cependant, notre équipe nationale doit être composée de joueurs dont l'objectif principal est le succès de l'équipe. Nos joueurs doivent être capables de coopérer les uns avec les autres, avec le personnel, l'organisation, et de travailler ensemble vers un objectif commun sans introduire de comportements personnels perturbateurs pour l'environnement de l'équipe. Lorsque l'équipe est réunie, la dynamique de l'équipe doit être remplie d'individus coopératifs et orientés vers l'équipe.

Les caractéristiques personnelles individuelles sont également importantes pour les critères de sélection. Les joueurs doivent être des résolveurs de problèmes et non des définisseurs de problèmes. Ils doivent faire face à l'adversité - une défaite, une mauvaise forme, une blessure, des circonstances personnelles, des coéquipiers qui les déçoivent. Ils doivent rebondir après des situations difficiles et continuer à se battre pour eux-mêmes et pour l'équipe. Les joueurs doivent avoir des opinions sur le jeu et doivent être prêts à exprimer ces opinions de manière positive et productive, mais doivent également être capables de mettre les objectifs de l'équipe avant leurs croyances et opinions personnelles. En ligne avec cela, on attend des joueurs qu'ils définissent de manière proactive le système de valeurs fondamentales de l'équipe, celui de FHC, et qu'ils le mettent en œuvre.

Les joueurs doivent comprendre l'importance des critères ci-dessus.

3. INDISPENSABILITÉ DES PHASES ARRÊTÉES

Les situations de phases arrêtées sont des domaines du jeu qui peuvent être "contrôlés" par une équipe grâce à une pratique et une préparation constantes, ainsi qu'en ayant le plus grand nombre possible de joueurs ayant maîtrisé les compétences des phases arrêtées.

Les spécialistes des corners défensifs (spécialistes de la première vague, défenseurs courageux et robustes dans ce domaine), les spécialistes des corners offensifs (pousseurs, drag-flickers, etc.), les joueurs avec des frappes déguisées en dehors du cercle, les tireurs de penalty. Toutes ces situations peuvent être contrôlées par des joueurs ayant des compétences spécifiques.

La sélection de l'équipe doit se baser sur le choix de joueurs possédant le plus grand nombre possible des compétences de phases arrêtées mentionnées ci-dessus. Les joueurs sélectionnés doivent être indispensables dans un ou deux des domaines mentionnés.

4. COMPÉTENCE/QUALITÉS SPÉCIALES

Certains de nos joueurs ont-ils ce "quelque chose" de spécial qui les rend indispensables à l'équipe ? Des exemples de "qualités spéciales" sont, lanceur aérien à longue distance, buteur, vitesse extrême, compétence offensive qui crée des situations de surcharge régulières.

Ces types de qualités peuvent gagner ou sauver un match ; cependant, la sélection ne sera jamais basée uniquement sur ces qualités. Les joueurs ayant des "compétences spéciales" devront



toujours répondre aux attentes physiques requises de l'équipe ainsi qu'à s'assurer qu'ils contribuent positivement à la dynamique de l'équipe.

5. ANTÉCÉDENTS/EXPÉRIENCE

La sélection pour l'équipe nationale junior prendra en compte les antécédents et les performances d'un joueur dans les principaux tournois juniors, séries, etc. L'expérience d'un joueur et sa capacité à comprendre l'environnement international du hockey seront des critères de sélection importants.

Les antécédents des joueurs seront mesurés par rapport à leur forme actuelle et à leur état physique. Aucun joueur ne sera sélectionné par sentiment ou pour "récompenser" des services passés. Lorsqu'il s'agit de sélection, le joueur expérimenté ne sera pas autorisé à devenir complaisant.

6. FORME ACTUELLE

Dans l'environnement actuel, cela est difficile à mesurer en raison des matchs de ligue "faciles". La forme actuelle est cruciale lors de la sélection des équipes pour les tournois et les séries. Dans notre environnement, la forme actuelle est mesurée à travers les performances identifiées lors des camps ou des tournées.

7. FLEXIBILITÉ ET COMPRÉHENSION DU JEU

Les joueurs devront maîtriser autant de compétences que possible pour s'assurer qu'ils peuvent jouer à presque tous les postes sur le terrain. À la flexibilité des compétences s'ajoute la capacité intellectuelle de comprendre "l'art" du jeu. Les joueurs devront faire preuve d'une bonne appréciation tactique du jeu qui leur permettra de réfléchir rapidement dans des situations de jeu sous pression. En comprenant le jeu, les joueurs doivent être capables de mettre en œuvre un plan de jeu et de remplir des rôles tactiques spécifiques. Notre environnement d'équipe nationale nécessite des joueurs qui sont compétents, mais en même temps mentalement disciplinés pour remplir de petits rôles qui profitent à l'ensemble de l'équipe.

8. COMBINAISONS DE JOUEURS

Une attention particulière sera accordée aux joueurs qui montrent des signes de développement de combinaisons uniques. Dans notre environnement où s'entraîner ensemble sur de longues périodes est difficile, les combinaisons naturelles de joueurs sont importantes pour le succès de l'équipe.

Des tests physiologiques, psychologiques et techniques supplémentaires seront utilisés, à la discrétion du personnel de haute performance (entraîneur-chef junior et HPD), pour aider à développer un profil plus complet de l'athlète. Il n'y aura pas de normes minimales associées à ces tests, et ils ne seront pas explicitement utilisés pour accorder ou refuser l'entrée dans le programme de l'équipe nationale junior.



*Nonobstant ce qui précède, l'entraîneur-chef junior, avec l'approbation du directeur de la haute performance, se réserve le droit d'évaluer les talents identifiés par tout autre moyen.